

ENSEIGNEMENTS INTERNATIONAUX DE LANGUES ÉTRANGÈRES (EILE)

Note aux parents d'élèves

Vous pouvez demander que votre enfant soit inscrit à des « enseignements internationaux de langue étrangère » (EILE), enseignements optionnels de langue vivante étrangère assurés par un professeur originaire d'un pays ayant passé un accord avec la France à ce sujet.

L'inscription est possible pour une seule des langues de ce dispositif. Cet enseignement est gratuit.

Il est nécessaire de recenser à l'avance les demandes des parents d'élèves en EILE afin que le ministère de l'éducation nationale soit en mesure de préparer la prochaine rentrée scolaire.

Si vous en faites la demande pour votre enfant à la prochaine rentrée, cela entraînera pour ce cours d'EILE une obligation d'assiduité et de respect des horaires.

Les cours optionnels d'EILE sont ouverts à tous les élèves du CE1 au CM2. Ils durent 1h30 par semaine, quelle que soit la langue choisie, en plus des heures de classe obligatoires. Les cours ont lieu généralement après la classe, le mercredi ou le samedi matin. Ils peuvent regrouper des élèves qui proviennent de différentes écoles et peuvent donc se dérouler dans une école différente de celle où votre enfant est scolarisé.

Le programme d'enseignement de chaque langue est construit par la France en partenariat avec les pays partenaires chargés de l'enseignement. Il vise à faire acquérir aux élèves le niveau A1 du cadre européen, à savoir un niveau leur permettant de comprendre et d'utiliser des expressions et des phrases simples dans la langue choisie, comme pour l'enseignement de langue vivante inclus dans les heures de classe obligatoires.

Les résultats obtenus par votre enfant dans cet enseignement seront inscrits dans son livret scolaire afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Les professeurs qui prendront en charge les élèves volontaires pour les cours d'EILE sont mis à disposition de la France gratuitement par les pays partenaires. Leur recrutement fait l'objet d'une attention particulière afin de s'assurer qu'ils possèdent les compétences requises pour enseigner à des enfants qui ont entre 8 et 11 ans. Ces compétences sont régulièrement contrôlées par les inspecteurs de l'éducation nationale.

Si vous souhaitez que votre enfant suive un cours d'EILE, en plus des heures de classe habituelles, durant l'année scolaire 2023-2024, il convient de remplir le formulaire d'inscription au dos de cette note et de le remettre à l'école de votre enfant avant le 28 avril 2023.

L'ouverture du cours à la rentrée scolaire dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays étranger partenaire de mettre un professeur à disposition pour assurer cet enseignement.

FORMULAIRE DE PREMIERE DEMANDE
A RETOURNER A L'ECOLE AVANT LE 28 AVRIL 2023

[TAMPON DE L'ECOLE]

PARTIE A REMPLIR PAR LES PARENTS OU PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ELEVE

Madame/ Monsieur (prénom/NOM) :

.....

demande(nt) que l'élève (prénom/NOM) :

.....

inscrit en classe de :

à l'école :

située dans la commune de :

suive pendant l'année scolaire **2023-2024** un « enseignement international de langue étrangère » (EILE)
dans la langue suivante :

[Cocher la case ou entourer la langue choisie]

| | | | |
|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> ARABE | <input type="checkbox"/> ITALIEN | <input type="checkbox"/> PORTUGAIS | <input type="checkbox"/> TURC |
|--------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|-------------------------------|

IMPORTANT : le(s) parent(s)/le représentant légal déclare(nt) avoir pris connaissance que :

- Un cours d'EILE est proposé **du CE1 au CM2** ; durée : **1 h 30 par semaine** pendant l'année scolaire (hors vacances scolaires) ; une seule langue peut être demandée.
- Ce formulaire recense les demandes d'inscription à un cours d'EILE pour l'année scolaire 2023-2024. L'ouverture réelle du cours à la rentrée scolaire suivante n'est pas automatique. Elle dépend du nombre de demandes reçues et de la possibilité pour le pays partenaire de mettre un enseignant à disposition.
- Toute demande d'inscription implique **le respect des horaires et la présence de l'élève au cours EILE pour la totalité de l'année scolaire.**
- Le cours peut regrouper des élèves venant de différentes écoles. **Le cours peut donc avoir lieu dans une école différente de celle de votre enfant.**
- Si vous êtes intéressé(s), ce formulaire, complété et signé, est à retourner à la directrice/au directeur de l'école où votre enfant est scolarisé.
- **Les inscriptions aux cours d'EILE sont faites uniquement par ce formulaire de l'éducation nationale, complété et signé par le(s) parent(s) ou le représentant légal de l'enfant.** La seule indication donnée à un enseignant EILE ne vaut pas inscription de l'élève.

À, le **2023**

Signature du parent / des parents ou du représentant légal de l'élève :